

## **LES FEMMES UNIES CONTRE LA VIOLENCE, LE VIOL ET LES DISCOURS DE LA HAINE AU BURUNDI**

### **LA VIDEO DE L'HORREUR : STOP A L'APPEL AU VIOL**

Depuis 2015, une crise sans précédent secoue le Burundi avec l'instauration d'un régime de terreur utilisant la violence comme mode de gouvernance. De nombreuses filles et femmes burundaises ont déjà été victimes de viols et d'indescriptibles horreurs organisées conjointement par la milice Imbonerakure du parti au pouvoir et le service national de renseignement ; ceci sous la supervision du parti CNDD-FDD et de Mr. Pierre Nkurunziza.

La récente vidéo des Imbonerakure appelant au viol des filles et des femmes de l'opposition confirme ce que des centaines de femmes réfugiées ont déjà dévoilé : les femmes burundaises vivent aujourd'hui dans la crainte quotidienne d'être martyrisées. Des centaines ont déjà subi cette horreur absolue, certaines en sont mortes...la peur et la honte poussent la majorité d'entre elles à se taire.

Ces crimes ont été et continuent d'être commis en toute impunité. Les choses ne peuvent pas continuer ainsi ! Il faut briser ce silence et plus encore empêcher la banalisation de cette violence infligée aux femmes et jeunes filles, depuis le terrible génocide des tutsis au Rwanda. On n'en connaît que trop bien les conséquences profondes et durables, non seulement sur les victimes du génocide, mais aussi sur les communautés et les familles en République Démocratique du Congo (RDC) voisine, où cette barbarie sévit par la suite.

Notre responsabilité collective à toutes et à tous nous enjoint de protéger les femmes burundaises, de faire respecter leur intégrité physique et leur dignité par les mesures concrètes qui s'imposent et d'engager des poursuites judiciaires contre leurs bourreaux ; afin que le « **Plus Jamais ça** » ne reste pas un **VAIN SLOGAN** mais une **INVITATION** à la mise en œuvre d'une REELLE responsabilité de protection.

En signant ce texte, nous exprimons notre douleur et notre révolte face à ces horreurs indescriptibles infligées à ces femmes et témoignons de notre solidarité avec les victimes concernées.

#### **Nous demandons à la communauté internationale :**

- de soutenir la collecte des témoignages de ces nombreuses victimes.
- d'engager des poursuites contre les auteurs de ces viols, et d'appels au viol.
- de protéger les filles et les femmes burundaises en envoyant une force internationale de protection ;

#### **Pour rappel:**

- la Charte des Nations Unies engage la communauté internationale à mener une action collective destinée à protéger les populations d'un Etat qui n'en assure plus la protection;
- le statut de la Cour Pénale Internationale reconnaît explicitement que les crimes à caractère sexuel peuvent constituer des crimes contre l'humanité dans son art. 7.1. g. Par ailleurs, la jurisprudence internationale reconnaît le viol comme constitutif du crime de génocide lorsqu'il est commis avec l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux.